



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2025 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Appel à manifestation d'intérêt en faveur de la co-construction de la démarche de transformation de l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap

Date limite de dépôt des candidatures : 25 août 2025 à 19h

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne est compétent pour lancer le présent appel à manifestation d'intérêt qui a pour objet la sélection de gestionnaires qui participeront à la démarche de transformation de l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap

1 – Calendrier

Date limite de réception ou de dépôt des dossiers de candidatures : 25 août 2025 à 19h

Période d'instruction et de sélection des candidats : Fin août à début septembre 2025

Notification de la décision : début septembre 2025

2 – Cahier des charges

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Le présent avis d'appel à candidatures pourra être téléchargé sur le site internet du Conseil départemental :

<https://www.haute-garonne.fr>

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande formulée à l'adresse suivante :

DPRA-Email-APP@cd31.fr

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à manifestation d'intérêt - TO 2025.

3 – Modalités de transmission du dossier du candidat

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature.

Le candidat devra transmettre son dossier de candidature uniquement par voie électronique DPRA-Email-APP@cd31.fr. Les fichiers seront à mettre en pièce jointe du courriel ou bien à déposer sur une plateforme de transfert de fichier avec un lien dans le corps de texte du courriel de candidature.

Seules les candidatures déposées par mail seront recevables.

Les dossiers parvenus après la fin de la date limite de dépôt des candidatures ne seront pas recevables.

Pendant la période d'instruction des dossiers, des compléments d'informations pourront être demandés au candidat. Chaque candidat veillera à identifier une personne référente du projet et à communiquer ses coordonnées.

4 – Composition du dossier et critères de sélection

Tous les candidats devront remettre la fiche de candidature (annexe 2) complétée.

La sélection des candidats sera effectuée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Les candidats seront sélectionnés au regard de leur motivation et des critères énoncés dans le cahier de charges.

5 – Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt

Cet avis d'appel à manifestation d'intérêt est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne via le lien suivant :

<https://www.haute-garonne.fr>

La date de publication sur le site internet du Conseil départemental vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture.

6 – Précisions complémentaires

Les candidats peuvent demander au Conseil départemental des compléments d'informations exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante :

DPRA-Email-APP@cd31.fr

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à manifestation d'intérêt TO 2025.

Annexes :

Annexe 1 : cahier des charges

Annexe 2 : fiche de candidature

A Toulouse, le

01 JUIL. 2025

**Pour le Président, le Vice-Président chargé
des personnes âgées, des personnes
handicapées, et de la santé**



Alain GABRIELI